

N° 4/5.24

[PRÉAVIS N° 4/2.24](#)

CRÉATION D'UN POSTE DE COORDINATEUR·RICE DES MANIFESTATIONS

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

1 PRÉAMBULE

La commission chargée de l'étude de cet objet s'est réunie le 27 février ainsi que le 12 mars 2024 à l'Hôtel-de-Ville.

Les commissaires étaient les suivants : M^{me} Christine Mayor, Mélanie Mojon, Sylvie Trudu; M^r Olivier Kaluzny, Jean-Pierre Morisetti, Axel Troger et Logan Romanens Président-rapporteur.

La commission remercie M^{me} la Syndique Mélanie Wyss ainsi que M. Giancarlo Stella, Greffe municipal, pour leurs explications détaillées concernant ce préavis, les cas concrets exposés et les réponses fournies.

2 PRÉSENTATION DU PRÉAVIS

Le présent préavis a pour but de créer un poste de coordinateur·rice des manifestations se déroulant sur le territoire communal.

Les manifestations sont une carte de visite pour la Ville de Morges. Elles participent à l'attractivité et à la convivialité de la Ville. Souvent portées par des comités bénévoles, force est de constater que l'organisation des manifestations est souvent complexe. Il n'existe pas à ce jour d'interlocuteur·rice privilégié·e pour renseigner ou accompagner ces personnes vers les services compétents au sein de l'administration.

La raison d'être du poste sera d'assurer la coordination des manifestations sur le territoire communal en collaboration avec les services et les organisateurs partenaires et de conseiller les porteurs de projets.

2.1 *Mission du rôle de coordinateur·rice des manifestations*

Lors de la présentation du préavis, la Municipalité nous a expliqué la nécessité d'assurer d'une part la coordination des manifestations sur le territoire communal en collaboration avec les services internes et/ou les organisateurs externes et d'organiser et coordonner d'autre part les événements officiels d'envergure. Les deux missions principales de ce poste sont les suivantes :

- Conseiller et appuyer les organisateurs de manifestations
- Organiser les manifestations externes confiées par la Municipalité.

Ce rôle doit être la porte d'entrée des manifestations pour la Ville et oriente les demandes vers les services communaux compétents. Il est à même d'évaluer sous l'angle opérationnel et stratégique les enjeux liés aux besoins des manifestations. Si celui-ci ne pourra pas prendre de décision sur la réalisation d'une manifestation, il fournira par contre les éléments nécessaires à la Municipalité pour la prise de décision. Il collabore avec les services communaux compétents pour établir les conventions de partenariat.

Au travers de divers exemples concrets (1^{er} août, Street Food festival, parade navale, Tour de Romandie féminin 2024, ..) la Municipalité nous a exposé les problématiques qui se présentent actuellement et le besoin qui en résulte. A titre d'exemple, nous pouvons développer un cas pour illustrer les enjeux, à savoir l'organisation d'un festival de Street Food à Morges. La porte d'entrée actuelle se situe à la police du commerce, or sa compétence principale est l'évaluation d'un point de vue sécuritaire d'une manifestation. Dans ce cas, il existe plusieurs autres questions qui doivent être clarifiées, comme les besoins en énergie, l'aspect logistique, le choix des dates de la manifestation, la coordination des phases de montage et de démontage, les concepts de circulation et de parking, etc. Outre l'aspect opérationnel, il apparaît nécessaire d'évaluer la concurrence que représente une manifestation avec l'espace public, mais également d'évaluer la compatibilité entre les demandes des manifestations et l'offre globale que la Ville souhaite pouvoir offrir à sa population (aspect stratégique).

En effet, les difficultés de coordination actuelles rendent la gestion des manifestations moins efficiente. Les ressources impliquées ne sont pas spécialistes dans l'organisation de manifestation et il en résulte un manque d'efficacité dans l'utilisation des ressources. Il apparaît également que le besoin d'avoir une personne de contact unique pour les organisateurs permettra de faciliter l'organisation des manifestations, d'améliorer la synchronisation entre les différents services et d'assurer une meilleure utilisation des employés de la Ville.

Grâce à ces explications détaillées, la commission a pu se faire une idée très claire des enjeux de la création de ce poste et du but poursuivi par sa création.

2.2 Profil de la personne recherchée

Ce rôle nécessite d'une part des compétences personnelles d'organisation, de communication et de leadership. D'autre part des compétences spécifiques à la gestion de manifestation. La commission s'est interrogée sur le profil type recherché, or il n'existe pas de formation standard. Comme nous explique la Municipalité, il s'agit plutôt d'un cumul de compétences et d'expériences dans le domaine événementiel, dans la gestion de projets et d'une bonne connaissance du tissu associatif morgiens. La commission souligne en effet la nécessité de connaître le milieu et les contraintes des associations mais également une bonne connaissance de la région.

La commission souligne que le profil spécifique souhaité ainsi que le taux de 80% (fixe) peuvent représenter une difficulté supplémentaire dans la recherche. Un exemple soulevé par la commission serait par exemple l'engagement d'un parent qui souhaiterait concilier sa vie familiale avec une activité professionnelle mais pour qui un taux de 80% serait trop important. C'est pourquoi la commission souhaiterait que la Municipalité ne se limite pas dans la phase de recrutement à un rôle à 80%. Cette demande n'étant pas de la compétence de notre commission ni de notre Conseil, elle fera l'objet d'un vœu.

2.3 Évaluation de la charge de travail

En ce qui concerne l'évaluation de la charge de travail, il a été évalué d'une part au regard de ce qui a été mis en place dans des Villes semblables, comme Vevey, Nyon ou Pully. Dans ces Villes un rôle de coordinateur à hauteur de 80% est engagé. D'autre part au regard de ce qui est actuellement réalisé à l'interne, à savoir gestion opérationnelle et des besoins identifiés, comme la gestion stratégique et la coordination nécessaire entre les services, ce volume de travail est estimé entre 60% et 80%, voilà pourquoi l'objectif de 80% a été fixé.

A noter que le manque d'une personne dédiée à cette tâche implique également un volume d'heure supplémentaire de 167 heures pour trois chefs d'office. La commission relève l'importance de réduire ces heures supplémentaires, même si certains commissaires ont des doutes sur le fait que cela les réduise complètement, vu que des représentants des services devront de toute manière de participer aux briefings, debriefings de ces manifestations. Dans la discussion il apparaît également évident que ce ne sont actuellement pas les bonnes personnes (Greffier et chefs de services) qui s'occupent de résoudre ces problématiques.

C'est pour la mise en place de ces outils, que la Ville a souhaité augmenter le taux de ce rôle et ainsi établir ce rôle. La commission s'est interrogée si cette charge de travail de 80% devait être pérenne ou limitée dans le temps. Une fois le rôle établi, la Municipalité a identifié quelques opportunités de réinternaliser l'organisation de tout ou partie de manifestation qui sont actuellement mandaté à des tiers. Ces opportunités si elles venaient à se réaliser, permettraient de justifier une partie de l'investissement consenti à la mise en place de ce rôle.

La commission s'est longuement interrogée sur le taux d'occupation de ce rôle, une partie de la commission propose de limiter le taux d'engagement de cette personne dans un premier temps et de l'augmenter par la suite. Une autre partie, souligne que s'il est facile sur le papier de changer le taux d'occupation d'un collaborateur, dans la réalité une personne s'engage aussi pour le taux qui est initialement convenu et un tel changement contractuel n'est pas garanti.

De plus, et après vérification, la compétence de notre Conseil n'est pas de statuer sur le taux d'occupation de l'un ou l'autre collaborateur mais bien de l'enveloppe attribuée pour une dépense en l'occurrence la création d'un nouveau poste. La commission souhaite toutefois émettre un vœu à cet effet.

Dans le préavis, la commission s'étonne de la limitation des tâches à l'organisation des manifestations. Elle s'interroge sur ces limitations qui restreignent finalement le potentiel d'un tel rôle à l'interne de l'administration. Actuellement l'organisation de certaines manifestations sont mandatées (p.ex Morges Bouge, ..) à des partenaires externes ce qui représente des dépenses pour notre Ville. La commission relève qu'en créant un tel rôle, il existe un potentiel pour internaliser tout ou partie de ces prestations. La Municipalité confirme cette éventualité, elle indique cependant que ces réflexions pourront se mener uniquement à la fin des ententes contractées. La commission est d'avis que cette option doit représenter une ambition pour le développement de ce rôle et souhaite faire un vœu dans ce sens.

3 CONCLUSION

La Ville de Morges a accueilli plus de 400 manifestations en 2023, dont une trentaine de grande manifestations nécessitant une coordination accrue en raison de leur ampleur. Les événements et manifestations jouent un rôle vital dans le tissu social et économique de notre Ville. Ils offrent un espace convivial à la population, favorisent le dynamisme économique local, et contribuent à promouvoir notre Ville en tant que destination attrayante pour les résidents et les visiteurs.

La commission a pu comprendre les enjeux de la création de ce poste grâce aux explications de la Municipalité et le traitement d'un cas concret. Elle reconnaît la nécessité de la mise en place de ce rôle qui permettra d'accompagner les organisateurs de manifestation dans la mise en place de celle-ci. D'une part la technicité de l'organisation de manifestations nécessite des connaissances spécifique (sécurité, logistique, mobilité, ..), mais également du tissu associatif morgien ainsi que de notre région. D'autre part, la situation actuelle qui implique une surcharge de travail sur les employés de la Ville et qui fait appel à des profils qui ne sont pas spécialistes du domaine. Ces raisons font que la gestion actuelle manque d'efficacité et ce malgré l'engagement et la bonne volonté de chacun.

La commission s'est encore interrogée sur la pérennité d'un tel rôle et les limitations de son champ d'action, c'est pourquoi elle souhaite émettre les vœux suivants :

- que la Municipalité ne limite pas ses recherches à un poste à 80% mais qu'elle évalue l'opportunité d'engager une personne avec un taux d'occupation qui puisse être plus bas ;
- que la Municipalité évalue les opportunités d'internaliser certaines prestations d'organisation de manifestation qui sont actuellement mandatées à des prestataires externes et ainsi mettre à profit la création et les compétences de ce nouveau poste de coordinateur de manifestation.

Finalement au vu de ce qui précède, il apparaît nécessaire de doter la Ville d'une vraie porte d'entrée pour l'organisation de manifestation et ainsi accompagner de manière efficiente les organisateurs qui représentent des atouts pour la qualité de vie, l'attrait économique et touristique de notre Ville et de notre région.

La commission souhaite encore remercier chaleureusement M^{me} la Syndique Mélanie Wyss ainsi que les employés de la Ville pour leur disponibilité et la clarté de leurs explications.

C'est avec 6 voix pour et 1 abstention que les membres de la commission ont approuvé les conclusions du préavis Municipal.

Vu ce qui précède, nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir voter les conclusions suivantes :

LE CONSEIL COMMUNAL DE MORGES

- vu le préavis de la Municipalité,
- après avoir pris connaissance du rapport de la commission chargée de l'étude de cet objet,
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

1. d'accepter la création d'un poste de chargé de projet manifestations (taux d'occupation à 80%) et de dire que le montant du salaire charges sociales comprises, sera porté aux comptes dès l'année 2024.

au nom de la commission
Le président-rapporteur

L. Romanens

Rapport présenté au Conseil communal en séance du 1^{er} mai 2024.

N° 4/5.24

PRÉAVIS N° 4/2.24

CRÉATION D'UN POSTE DE COORDINATEUR·RICE DES MANIFESTATIONS.

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

La Commission des finances s'est réunie le 22 avril 2024 pour se déterminer sur cet objet.

Les commissaires étaient les suivants : M^{me} Maria Grazia Velini; M^r Matthias Blume, Michaël Fürhoff, Laurent Golay, Nicolas Heredia, Jean-Pierre Morisetti, William Saarbach et Logan Romanens Président-rapporteur.

Avant de se déterminer, la Commission s'est interrogée sur le besoin de la création de ce rôle et de la pertinence du volume de travail qui est souhaité.

Une partie de la commission s'interroge sur la nécessité de ce rôle et relève que la création de ce poste représente une charge pérenne.

Une autre partie de la commission relève le manque d'efficacité actuel dans l'utilisation des ressources de la Ville. En effet les tâches dévolues à ce nouveau poste sont actuellement effectuées par d'autres personnes au sein de l'administration dont notamment les chefs d'office et le Greffe.

DÉTERMINATION

Contrairement à l'information présente sur le préavis et en raison de la non-entrée en vigueur du nouvel article 53 de notre conseil, la Commission des Finances doit se déterminer sur cet objet.

Au vu de ce qui précède et pour les raisons énoncées plus haut, la Commission des finances, par 5 voix pour et 3 voix contre, recommande au Conseil communal d'accepter les conclusions du préavis susmentionné.

au nom de la commission des finances
Le président-rapporteur

L. Romanens

Détermination présentée au Conseil communal en séance du 1^{er} mai 2024.